

Assistants parlementaires : Bayrou relaxé, Marine assassinée ?

écrit par Christine Tasin | 17 novembre 2024



2 cas très semblables, 2 accusations identiques, à savoir avoir détourné des fonds européens pour rémunérer des assistants parlementaires travaillant en fait pour leur parti. Aucun des deux n'a été accusé d'enrichissement

personnel, certes, mais à l'arrivée les réquisitoires sont très différents... et, en tout cas, Bayrou est relaxé au bénéfice du doute, ce qui paraît mal parti pour Marine.

Comment cela se fait-il ? Comment expliquer ce deux poids deux mesures ? On ne connaît pas encore la peine, s'il y a une peine, dont Marine et le RN écoperont, mais la charge des procureurs est hallucinante, aberrante... Rien à voir avec la mansuétude montrée à Bayrou, le grand copain de Macron fut un temps... Ben oui il y en a un qui est du côté du manche et l'autre qui est opposé au manche...

La justice, en France, ma bonne dame Michu, ce n'est plus ce que c'était !

Bayrou poursuivi en 2017 par le Parquet national Financier a pris les choses au sérieux puisque lui et 2 ministres de son parti ont démissionné quelques semaines après leur entrée en fonction. Le PNF dénonçait 11 contrats litigieux avec une somme globale « détournée » de 293000 euros de préjudice pour le Parlement européen entre 2005 et 2017. Bref, Bayrou était donc accusé de détournement de fonds publics. Situation très proche de celle de Marine, donc, mais c'est là que les choses diffèrent. Dès les réquisitions, c'était très gentil si on compare avec le cas Marine : *peines de prison avec sursis, amende de 70 000 euros, 3 ans d'inéligibilité contre Bayrou. Et à l'arrivée, relaxe de Bayrou et 2 autres députés. Les 8 autres ont été condamnés à des amendes de 10 000 à 50 000 euros, de la prison avec sursis, des peines d'inéligibilité... avec sursis !*

Pour Marine c'est en 2015 après un signalement de l'Office européen de lutte antifraude que tout commence. Vous connaissez la suite. Accusé d'enrichissement partisan, le RN est accusé d'avoir carrément détourné 4,5 millions d'euros, une paille ! *Et donc 5 ans de prison dont 2 fermes (vous pensez aussi aux migrants assassins libres sous OQTF non effectuée ?) une peine d'inéligibilité de 5 ans sont*

demandés pour Marine AVEC EXECUTION PROVISOIRE ! Si c'est pas politique, ça... Et comme cela ne suffit pas, le tribunal demande aussi 3 ans d'inéligibilité contre Aliot, 2 ans contre Yann le Pen, 1 an contre le porte-parole du parti Julien Odoul... Là aussi AVEC EXECUTION PROVISOIRE, histoire d'empêcher toute candidature électorale de ces 5 personnalités pendant des années, même s'il y a appel ou cassation. C'est d'une perversité insoutenable.

Il paraît que la différence de traitement serait due à la loi Sapin II en vigueur depuis le 11 décembre 2016, qui imposerait des peines d'éligibilité automatique de 5 ans en cas de condamnation. Marine poursuivie après la loi Sapin en profiterait, contrairement à Bayrou, car les procureurs ont fait remonter la périodes des faits reprochés à Marine le Pen jusqu'au 31 décembre 2016, alors que Bayrou échappe au calendrier.

On attend la suite avec perplexité, colère et angoisse de vivre dans un pays si pourri. Même si je suis persuadée que seule une Sarah Knafo est à la hauteur pour 2027, Marine étant une molle du genou, consensuelle, qui ne voit pas vraiment le problème de l'islam qu'elle considère comme une religion comme les autres. Il n'empêche que Marine n'est pas une pourrie comme Macron et les siens et qu'elle aime la France, elle, c'est indéniable !

Christine Tasin